Avis au nouveau locataire	Avis original	0	Avis modifié	0	
Si l'avis n'est pas rempli et remis au locataire conformément à la Loi sur la location à usage d'habitation, l'augmentation de loyer peut être nulle.					

A. Renseignements sur le locataire Nom du locataire					
Nom du locataire : Numéro de l'unité : Ville : Torra d'a					
Ville : Type d'u	Code postal :	hre de chambres) :			
B. Renseignements sur l'ensemble résidentiel	inte (y compris le nome	Te de Chambres) .			
	ble résidentiel est-il enr	registré à titre de condominium?			
Si l'ensemble est un parc de maisons mobiles, indiquez le r Nombre d'unités locatives de l'ensemble résidentiel (sauf s	nombre total d'unités loc	catives			
	chambre	2 chambres			
3 chambres Au		Total			
		10tai			
C. Services et installations inclus dans le loyer de base O Chauffage O Eau O Électricité O Espaces de rangement O Câblodistribution/Télévision par satellite O Buanderie O Stationnement O Appareils ménagers O Meubles O Piscine O Sauna Climatisation : O centrale O murale O Autre (précisez) :					
D. Antécédent de location *(Veuillez remplir cette colonne si le locateur a déterminé la dat					
_		et le montant de la prochaine augmentation de loyer.)			
	Loyer précédent	Loyer actuel (date de prise d'effet) *Loyer proposé (date de prise d'effet)			
		20			
Loyer de base Stationnement - intérieur		\$\\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \			
- extérieur		\$ \$			
- couvert		\$ \$			
Autre (précisez)		<u> </u>			
Loyer payable Moins la **remise de loyer (s'il y a lieu) —		\$\\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \			
voir ci-dessous et la section E		3			
Montant actuel payable par le locataire		\$ \$			
		loyer est offerte, veuillez communiquer avec la Direction de la location			
à usage d'habitation afin d'obtenir des renseignements imp	-	tant de la remise. n <i>à usage d'habitation</i> afin qu'il corresponde au loyer moyen exigé pour			
des unités locatives semblables de l'ensemble résidentiel, i	ndiquez le loyer moyen	a :\$. Si le loyer actuel a été augmenté en vertu de			
l'article 132.1 de la Loi en raison de l'ajout de	meubles dans l'uni	ité locative, indiquez le montant ajouté au loyer relativement			
aux meubles :\$. Note au locataire : Si le loyer a été augmenté en vertu de l'article 132 ou 132.1 de la <i>Loi</i> , vous pouvez demander à la Direction de la location à usage d'habitation de réviser l'augmentation. À cette fin, veuillez faire parvenir une lettre à la Direction dans les 30 jours suivant la réception du présent avis.					
Si l'unité est soustraite à l'application d'une partie quelconque de la <i>Loi sur la location à usage d'habitation</i> , indiquez les motifs :					
<u> </u>					
E. **Remise de loyer (Remplissez la présente section si le locataire a droit à une remise de loyer et si la colonne « Loyer proposé » de la section D a					
été remplie.)					
O La remise est la même que celle de l'année dernière ou est augmentée de\$.					
O La remise est réduite de\$.					
O La remise est supprimée. O Le loyer proposé fait l'objet d'une demande à la Direction de la location à usage d'habitation afin que soit approuvée une augmentation de loyer					
supérieure à l'augmentation maximale permise. La remise peut être réduite ou supprimée en fonction de la décision définitive rendue à l'égard de la demande du locateur. Le montant exigible ne peut en aucun cas excéder\$.					
Note : Le locateur n'est pas tenu d'offrir une remise de loyer; cependant, toute remise qui est accordée doit être prévue dans une convention écrite. La réduction ou la suppression d'une remise de loyer n'est pas considérée comme une augmentation de loyer sous le régime de la <i>Loi sur la location à usage</i>					
d'habitation. Si une convention prévoyant une remise est d'une durée déterminée, le locateur ne peut réduire ni supprimer une remise inconditionnelle au					
cours de la durée de la convention. Si la remise est assuje		ex. payer le loyer à temps, le locateur peut la retirer sans préavis si le			
locataire ne remplit pas la condition.					
F. Attestation Nom du locateur ou de son représentant :					
Adresse aux fins de signification :					
J'atteste que la présente déclaration est exacte.					
Signature du locateur ou de son représentant		Date			
Numéro de téléphone :	N	uméro de télécopieur :			
Dans les 14 jours qui suivent la remise du présent avis au locataire, une copie doit être envoyée à l'adresse suivante : Direction de la location à usage d'habitation, 254, rue Edmonton, bureau 302, Winnipeg (Manitoba) R3C 3Y4					
Le fait que la Direction de la location à usage d'habitation reçoive le présent avis ne signifie pas nécessairement que l'augmentation de loyer est					
approuvée. Cette augmentation est susceptible de révision par la Direction.					

AVIS — COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels qui figurent dans la présente formule sont nécessaires pour l'application de la *Loi sur la location à usage d'habitation*. Ils sont protégés par les dispositions relatives à la protection de la vie privée de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et ne peuvent être utilisés et communiqués qu'en conformité avec cette loi. Si vous avez des questions au sujet de leur collecte et de leur utilisation, veuillez vous adresser à la Direction de la location à usage d'habitation au numéro 204 945-2476 ou au numéro sans frais 1 800 782-8403.

Avis au locataire: Si vous êtes locataire au Manitoba, il se peut que vous soyez admissible au Programme d'aide au loyer. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce programme, veuillez communiquer avec les Services provinciaux, soit par téléphone au numéro 204 945-2197 ou au numéro sans frais 1 877 587-6224, soit par courriel à l'adresse provservic@gov.mb.ca.

R.M. 70/2010; 172/2012